



# COMMUNE DE MORSCHWILLER

## Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mai 2025 à 20h15

sous la présidence de Madame Carine STEINMETZ, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 14  
Conseillers présents : 11  
Conseillers absents : 3 (dont 3 procurations)

Date de la convocation : 21 mai 2025

Présents : Mme Carine STEINMETZ – M. Philippe BAAL, Mme Frédérique KANDEL – Adjointe, M. Stéphane DIEBOLD, M. Frédéric MEYER, M. Julien PAULUS, M. Benoît KEMPF, M. Jérôme KLIPFEL, Mme Laura THAL et Mme Myriam PFLUMIO

Absents excusés avec procurations : Mme Emmanuelle DOLLINGER qui a donné procuration de vote à Frédérique KANDEL, Mme Emilie DAUL qui a donné procuration de vote à Laura THAL et M. Thierry STURTZER qui a donné procuration de vote à Mme Hubert KANDEL.

### Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 avril 2025
- Travaux de déraccordement des eaux pluviales et raccordement de l'eau pluviale aux sanitaires existants de l'ECS : validation de l'option MC3 de la maîtrise d'œuvre
- Validation de l'avant-projet définitif du déraccordement des eaux pluviales de l'ECS
- Travaux de rénovation de la chapelle Saint Ulrich : validation des devis, selon les différents métiers
- Réseau éclairage public rue des Carrières

### Désignation d'un secrétaire de séance DEL2025\_021

Madame le Maire propose que Madame Frédérique KANDEL soit nommée secrétaire de séance.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **NOMME Madame Frédérique KANDEL secrétaire de séance.**

### Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 avril 2025 DEL2025\_022

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 15 avril 2025.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 15 avril 2025.**

### Travaux de déraccordement des eaux pluviales et raccordement de l'eau pluviale aux sanitaires existants de l'ECS : validation de l'option MC3 de la maîtrise d'œuvre DEL2025\_023

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de déraccordement des eaux pluviales de l'Espace Culturel et Sportif sont en cours de préparation.

Dans ce cadre, la maîtrise d'œuvre a proposé la réalisation de tests HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et amiante sur enrobés, désigné sous l'intitulé : option MC3.

Cette option, d'un montant de 650 € HT par test, est jugée nécessaire pour garantir la sécurité du chantier et la conformité environnementale des travaux. Deux tests seront réalisés, pour un coût total de 1 300 € HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **VALIDE l'option MC3 proposée par la maîtrise d'œuvre M2i, relative à la réalisation de deux tests HAP/Amiante sur enrobés dans le cadre des travaux de déraccordement des eaux pluviales de l'ECS**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette option et à engager les crédits nécessaires à hauteur de 1 300 € HT sur le budget de l'exercice en cours.**

**Validation de l'Avant-Projet Définitif du déraccordement des eaux pluviales de l'ECS DEL2025\_024**

Les travaux de déraccordement des eaux pluviales de l'ECS, dont la mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet M2i, entrent dans une phase opérationnelle.

Dans ce cadre, le cabinet M2i a transmis l'Avant-Projet Définitif (APD) précisant les solutions techniques retenues, le périmètre des aménagements et l'estimation financière de l'opération.

Ce projet comprend :

- Le déraccordement des eaux pluviales de toiture et des surfaces de voiries aux abords de l'ECS,
- L'installation d'une cuve de stockage de 56m<sup>3</sup> destinée à la réutilisation des eaux pour les sanitaires de l'ECS et l'arrosage des plantes en période estivale,
- La création de noues paysagères d'infiltration dans une logique de gestion intégrée des eaux pluviales,
- La réfection du parvis et son aménagement ainsi que l'extension du parking (+47 places), avec éclairage raccordé à l'ECS.

Le montant estimatif total s'élève à 207 560 € HT, répartis comme suit :

- 104 717,00 € HT pour la gestion et réutilisation des eaux pluviales,
- 102 843,00 € HT pour les aménagements de voirie.

Ces travaux étant éligibles à différents dispositifs d'aides, la commune dépose actuellement les dossiers de demande de subvention, auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, la Région Grand Est et la Collectivité Européenne d'Alsace, en vue de participer au financement de ces travaux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour et 1 abstention,**

- **VALIDE l'Avant-Projet Définitif (APD) transmis par la maîtrise d'œuvre M2i pour les travaux de déraccordement des eaux pluviales de l'ECS,**
- **AUTORISE Madame le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour le lancement de la procédure de marchés publics.**

**Travaux de rénovation de la chapelle Saint Ulrich : validation des devis selon les différents métiers DEL2025\_025**

Madame le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal DEL2024\_040 en date du 12 novembre 2024 concernant les travaux de rénovation de la chapelle Saint Ulrich et du calvaire « La Croix du Sang ».

Après plusieurs années de réflexion, les travaux sont prêts à être engagés.

Plusieurs demandes de devis ont été effectués afin d'assurer les travaux de conservation et de mise en valeur de la chapelle, Madame le Maire, après la projection d'un tableau comparatif et la consultation de la commission travaux, propose de garder les entreprises suivantes :

**Pour la rénovation de la chapelle Saint Ulrich :**

Maçonnerie	Alsace Pro Construction	1 388,25 € HT
------------	-------------------------	---------------

Charpente et couverture	Alsace Pro Pose	23 560,80 € HT
Travaux sur les pierres : Reprise du linteau d'entrée avec préservation	Probst tailleur de pierre	1 970,00 € HT
Fabrication et pose d'une porte d'entrée en bois de chêne massif	Atelier de menuiserie HAMMANN & Fils	2 625,00 € HT

**Pour la rénovation du calvaire « La Croix du Sang » :**

Restauration et rapatriement du calvaire	Probst tailleur de pierre	6 825,06 € HT
--	---------------------------	---------------

**Pour l'aménagement extérieur :**

Paysagiste	Celka Paysagerie	19 919,00 € HT
------------	------------------	----------------

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution des travaux et à engager les travaux.

**Réseau éclairage public rue des Carrières DEL2025\_026**

Dans le cadre de l'installation de panneaux photovoltaïques par plusieurs exploitants agricoles situés rue des Carrières, un transformateur électrique va être mis en place prochainement.

Étant donné que la route sera ouverte et les entreprises compétentes présentes, la commune profitera de cette possibilité pour intégrer les réseaux en attente dans la rue des Carrières.

Bien que la compétence en matière d'éclairage public soit exercée par la Communauté d'Agglomération de Haguenau, la commune reste compétente pour les opérations de créations de réseau.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le projet de création d'un réseau d'éclairage public rue des Carrières
- **VALIDE** le devis relatif à cette opération, présentés par Electrification Industrielle de l'Est (EIE) pour un montant de 1 500,00 € HT.